

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 28 (1957)
Heft: 5

Artikel: Rapport à la Commission routière du Jura sur le réaménagement des routes Nos 6 et 18
Autor: Tièche, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ainsi, la chapelle de Chalières garde de grands souvenirs de l'antique abbaye jurassienne de Moutier-Grandval. Avec ses secrets, elle veille, au milieu des cyprès et des ifs, sur le grand cimetière de la paroisse.

Georges REUSSER
travail fait à l'Ecole cantonale.

Rapport à la Commission routière du Jura sur le réaménagement des routes N^{os} 6 et 18

Le présent rapport a été établi sur la demande de la commission routière, élargie de l'ACS, section des Rangiers.

Son but primaire était de prévoir un ordre d'urgence des travaux à exécuter sur les routes N^{os} 18 et 6. Au cours de l'enquête que j'ai menée, d'autres problèmes se sont posés et je me permets de les mentionner également afin de faciliter leur discussion et leur éventuelle solution.

Pour permettre l'établissement de ce rapport, j'ai dû dresser un inventaire.

- a) des mesures envisagées conjointement par la Confédération et le canton,
- b) de l'état des études générales et projets d'exécution
- c) des aménagements terminés ou en cours d'exécution et correspondant aux normes mentionnées sous a)
- d) programme des travaux pour 1957.

Cet inventaire est le suivant :

Route N^o 6 / Bienne-Sonceboz

a) gabarit et tracé :

Selon l'arrêté du Conseil fédéral du 27 juillet 1951, ce tronçon est prévu comme suit :

1 chaussée 7 m	7,00 m
2 pistes cyclables à 1,75 m	3,50
Trottoir	—
Total	10,50 m

Il est prévu des trottoirs dans les localités, trottoirs dont la largeur sera adaptée aux possibilités locales. La correction à travers La Heutte prévoit une largeur de 7,50 m + les trottoirs selon les possibilités locales.

b) études

Aucune étude générale n'a été faite. Par contre, le projet de traversée de La Heutte est terminé.

c) exécution

Les travaux exécutés sur cette route sont uniquement basés sur le tracé actuel et ne comprennent qu'un reprofilage avec élargissement partiel.

d) programme 57

- exécution de la traversée de La Heutte
- consolidation du tunnel de Tournedos.

Remarques : Il existe des « idées » pour un passage sous-voie à Reuchenette, mais rien n'est fixé et rien n'a été décidé pour l'immédiat.

Route N° 6 / Sonceboz-Courrendlin

a) gabarit et tracé (interurbain) :

Chaussée	9,00 m
Pistes cyclables	—,—
Trottoirs	—,—
Total	9,00 m

Dans les localités

Largeur de 8,00-9,00 m plus deux trottoirs. Cette largeur pourra être modifiée selon les possibilités locales.

Le tracé n'a pas été modifié par rapport à l'ancien, mais il y a lieu de remarquer que des études locales sont en cours à Bévillard et à Court, pour la suppression du passage à niveau actuel et le détournement partiel de la localité de Court.

b) études

La première étape de la traversée de Bévillard est achevée et se trouve à Berne pour approbation.

Les bureaux privés ont été chargés des études suivantes :

- Bévillard avec le passage à niveau
- Reconvilier-Malleray
- Déviation et détournement de Court (partiel)
- Correction des deux ponts en aval de l'éboulement dans les gorges de Court
- Moutier-La Roche Saint-Jean
- Route de déviation à Courrendlin.

Ces projets devraient en principe être terminés en automne 57.

c) exécution

- La traversée de Tavannes est en cours d'exécution (III^e étape) de même que celle de Reconvilier
- Moutier est partiellement réalisé
- Pont-Sapin est terminé, sans revêtement définitif.

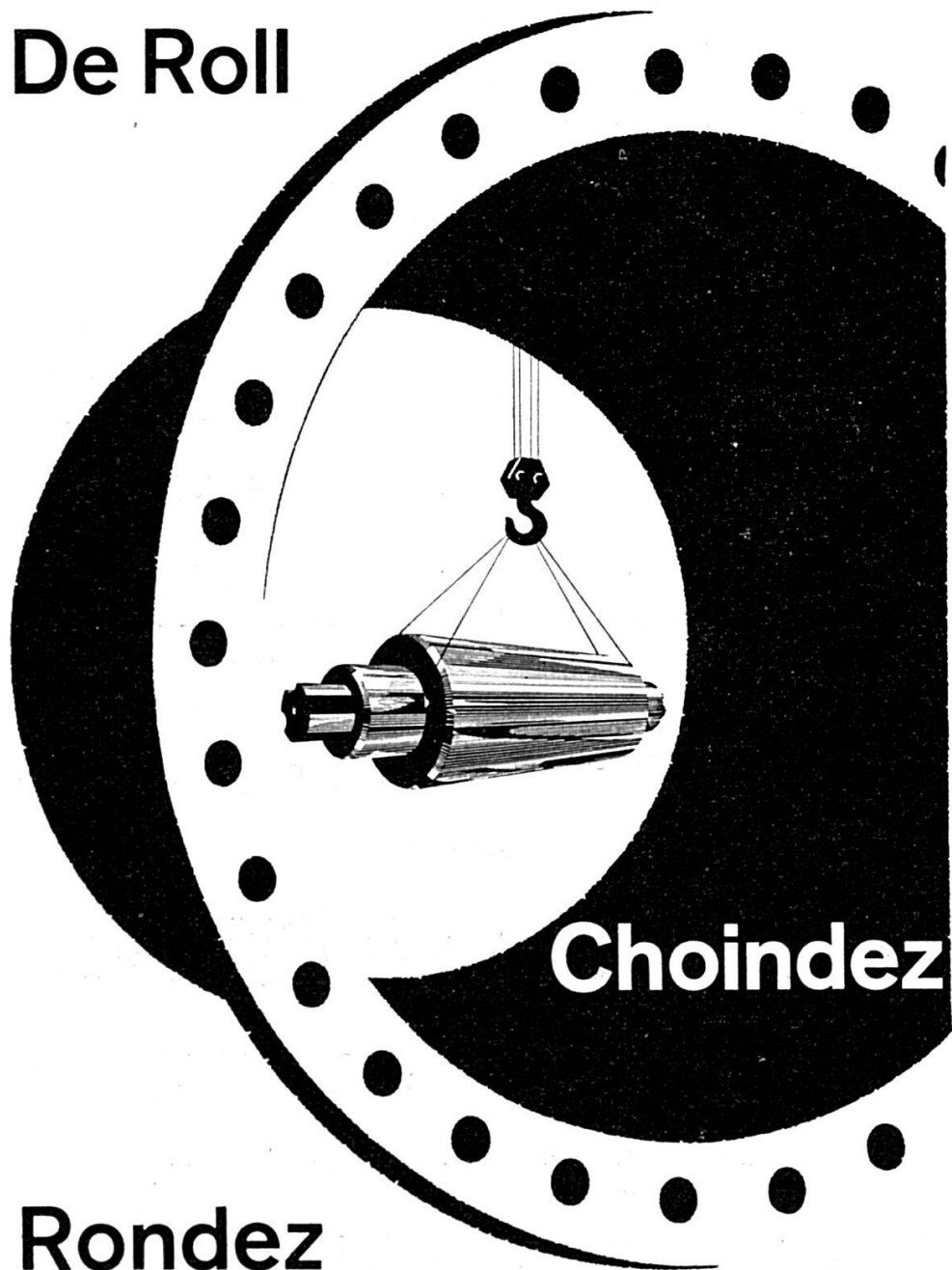
d) programme 57

Achèvement des travaux actuellement en cours à Tavannes et Reconvilier, éventuellement Bévillard.

Traversée de Moutier, tronçon central (8,00 m + trottoirs).

Remarques : Il n'existe pas de plan-directeur, et les études de détail ne s'appuient pas sur un plan d'ensemble.

De Roll



Choindez

Rondez

95

807

PRO ROUTES S.A.

TAVANNES

COURGENAY

Constructions routières

Génie civil

TAVANNES

Tél. (032) 9 25 50

COURGENAY

Tél. (066) 7 11 35

791

Prévenir vaut mieux que guérir...

Adhérer à

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie pour le Jura bernois
et le district de Bienne

c'est prévenir les mille conséquences de la maladie.

L'administration de la Jurassienne se fera un plaisir de vous renseigner
sur les multiples possibilités d'assurance de la caisse.

Présidence :

Delémont, 3, Marronniers

Tél. (066) 2 15 13

Administration :

Cortébert

Tél. (032) 9 70 73

(2) 768

Route N° 6 / Courrendlin-Delémont

a) gabarit et tracé :

1 chaussée	7,50 m
2 bandes gazonnées de 0,80 m	1,60 m
2 pistes cyclables	3,50 m
1 trottoir	1,50 m

Total 14,10 m

Le nouveau tracé correspond à l'ancien.

b) études

Le projet d'exécution est terminé et approuvé.

c) exécution

Néant.

d) programme 57

Le travail est prévu pour l'année en cours.

Remarques : La traversée de Courrendlin n'est pas incluse dans le projet mentionné.

Route N° 6 / Delémont-Boncourt

a) gabarit et tracé :

1 chaussée	7,00 m
Trottoir	—, —
Piste cyclable	—, —

Total 7,00 m

Dans les localités :

Chaussée	7,00 m
Trottoirs	largeurs variables

Les éventuelles modifications du tracé actuel ne sont ni connues, ni décidées.

b) études

Si aucun projet n'est terminé pour l'instant, quelques-uns sont en chantier. Il s'agit de :

Develier-Route de Montavon

Le Pichoux de Montavon-Monument

Route de déviation de Courtemaîche.

Ces projets devraient être achevés en automne 1957.

c) exécution

Les travaux suivants sont achevés ou en cours d'exécution :

— Delémont-Develier

— Monument-Les Malettes

— Porrentruy-Cimetière de Porrentruy.

d) programme 57

Aucun travail n'est décidé pour l'instant sur cette artère pour 1957.

Remarques : Comme pour les autres tronçons de la route N° 6, il n'existe aucun plan-directeur quelconque. Les projets locaux qui sont

en conséquence entrepris par les bureaux techniques ne s'appuient que sur des considérations purement locales et ne font pas partie d'un ensemble cohérent quelconque. L'étude de la route Boncourt-Cornol, comme axe de pénétration de France en Suisse, doit être menée avec tout le sérieux que mérite l'importance de cette artère. Il ne peut en tous les cas être question d'aménager la route actuelle dont le tracé offre des insuffisances notables.

Route N° 18 / Delémont-Laufon (inclus)

a) gabarit et tracé :

1 chaussée	9,00 m
Trottoir	—,—
Pistes cyclables	—,—
Total	9,00 m

Dans les localités, il est prévu une chaussée de 9,00 m avec des trottoirs de chaque côté. Un trottoir sera construit de Delémont à Bellerive. En ce qui concerne le tracé futur, il semble que ce dernier évitera les localités de Soyhières et de Laufon, mais pour le reste, s'en tiendra à l'actuel.

b) études

Il semble que tous les projets d'exécution seront achevés au courant de 1957, à l'exception de :

- détournement de Soyhières
- Liesberg
- détournement de Laufon.

Les projets suivants ont été en outre admis et approuvés :

- Soyhières-Riedes-dessus
- Liesberg-Bärschwil.

c) exécution

- Liesberg (partiel)
- Vorbourg-Bellerive (en cours).

Route N° 18 / Laufon-Angenstein

a) gabarit et tracé (de Laufon non compris) :

1 chaussée	7,00 m
2 pistes cyclables à 1,75 m	3,50
Total	10,50 m

Dans les localités :

1 chaussée	9,00 m
2 trottoirs	largeurs variables

La largeur de 9,00 m sera exécutée partout où ce sera possible.

Le tracé futur correspond à l'actuel.

b) études

Le projet Laufon-Nenzlingermatten a été admis et approuvé. Il n'existe pas d'autre projet.

c) exécution

Les tronçons suivants sont achevés ou en cours d'exécution :

- Kessiloch-Grellingue inclus
- Sortie est de Laufon
- Kessiloch.

d) programme 57 (Delémont-Angenstein)

Achèvement des travaux en cours.

Rien n'a été décidé pour le reste.

Considérations générales :

Il semble que pour les deux routes N^{os} 6 et 18, le nombre de projets prêts et approuvés soit nettement insuffisant. Il s'agit pour mémoire de :

- La Heutte (traversée)
- Bévillard (traversée, première étape)
- Moutier (traversée, dernier tronçon)
- Courrendlin-Delémont
- Soyhières-Ried-dessus
- Liesberg-Bärschwil
- Laufon-Nenzligermatten.

Il ressort de cette énumération que du côté Delémont-Bâle, un gros effort d'exécution peut être entrepris dès cette année, ce qui n'est pas le cas de Bienne à Delémont (à part La Heutte et Courrendlin-Delémont), de même que de Delémont à Boncourt où rien ne peut être fait, faute de projets d'exécution.

L'enquête que j'ai menée m'a permis de constater qu'aucun plan-directeur quelconque n'avait été établi pour nos routes principales, de même que pour les routes secondaires et de jonction.

Avant de prévoir un ordre d'urgence (c'est-à-dire un programme de travail sur plusieurs années) dans l'exécution du réaménagement de nos routes, il est absolument nécessaire d'établir :

- **un plan-directeur**, tenant compte de l'ensemble du problème, tant du point de vue économique et géographique, que technique.

A mon avis, l'année 1957 devrait permettre l'élaboration d'un tel plan-directeur, au moins pour nos deux routes principales. Ce plan-directeur permettrait de faire toutes les études de détail, créer les zones d'interdiction de construire, acheter les terrains nécessaires et procéder aux expropriations éventuelles en temps opportun et non pas lorsque les travaux sont mis en chantier, c'est-à-dire trop tard.

Il existe un bureau de planification routière à la Direction des travaux publics à Berne. Malheureusement le personnel de ce bureau est nettement insuffisant. La commission routière du Jura devrait examiner dans quelle mesure elle pourrait contribuer à l'établissement de ce plan-directeur, soit directement, soit indirectement.

Les travaux dont les projets sont terminés sont à mettre en chantier cette année.

Je répète qu'il est de toute urgence d'établir une étude générale de nos routes principales. Ce n'est que sur cette base qu'un véritable

ordre d'urgence pourra être admis, et ceci en fonction de considérations financières, techniques, économiques et touristiques.

A première vue, il semble que l'accent devrait être mis dans la réalisation du réaménagement de la route N° 6, pour les prochaines années, sur les tronçons suivants (en sus de ceux entrepris actuellement)

- Bienne-Reuchenette avec élimination du passage à niveau de Reuchenette.
- Déviation de Sonceboz
- Tavannes-Moutier avec suppression du passage à niveau de Bévillard et déviation partielle de Court
- Déviation de Courrendlin
- Déviation de Develier
- Nouvelle route Cornol-Boncourt.

Pour la route N° 18

- Déviation de Soyhières
- Déviation de Laufon.

J'espère que le présent rapport, bien que nécessairement sommaire et incomplet, en particulier sur toutes les mesures à prendre et les interventions à prévoir, contribuera à faciliter le travail de la commission routière jurassienne et par là même à la réussite de la tâche qu'elle s'est fixée.

Charles TIECHE

Administrateur-directeur de Pro Routes S.A.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets	1956			1957		
	25.1	25.2	25.3	25.1	25.2	25.3
Agriculture	4	53	1	32	3	1
Sylviculture	25	81	1	37	41	6
Alimentation	25	81	11	1	—	1
Habillement et équipement	2	2	2	3	2	—
Industrie du cuir	—	2	—	—	1	—
Bâtiment	494	3206	109	1691	407	27
Industrie du bois et du verre	14	36	2	11	10	2
Arts graphiques	1	—	—	—	1	—
Industrie du papier	1	1	—	—	1	1
Industrie des métaux et machines	22	44	6	26	7	2
Horlogerie	7	11	17	1	3	5
Commerce et administration	37	38	42	14	15	9
Hôtellerie	20	21	18	15	12	12
Transports	4	16	1	13	1	—
Professions libérales	—	—	1	1	3	2
Economie domestique	11	14	9	6	12	9
Autres métiers	15	17	8	11	3	5
	664	3547	228	1862	522	82